



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/GE.5/2008/1
15 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Groupe spécial d'experts de la production
non polluante d'électricité à partir du charbon
et d'autres combustibles fossiles

Deuxième session
Genève, 17 et 18 novembre 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA DEUXIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 17 novembre 2008, à 15 heures*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe spécial d'experts.

* De nouvelles procédures d'accréditation applicables aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations ont été mises en place. Ceux-ci sont donc priés de remplir le bulletin d'inscription, disponible sur le site de la Division de l'énergie durable (<http://www.unece.org/ie/>), et de le retourner au secrétariat de la CEE, si possible deux semaines au moins avant le début de la session – c'est-à-dire pour le **1^{er} novembre 2008** au plus tard – soit par télécopie (+41 22 917 00 38) soit par courrier électronique (catherine.pierre@unece.org). Les membres des délégations sont priés de se présenter, une heure et demie au moins avant le début de la réunion, au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG située au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, en face du bâtiment de la Croix-Rouge (voir la carte sur le site de la Division de l'énergie durable), pour retirer leur plaquette d'identité. En cas de difficulté, veuillez téléphoner au secrétariat (poste 74140).

3. Élection du Bureau.
4. Observations liminaires du Président.
5. Examen du programme de travail pour 2007/2008.
6. Fonds d'affectation spéciale.
7. Situation des marchés du carbone, y compris la préparation de l'après-2012.
8. Forum sur la production d'électricité moins polluante – captage et stockage du carbone.
9. Programme de travail pour 2009.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la réunion.

II. ANNOTATIONS

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Les documents établis pour la session seront publiés en anglais, en français et en russe, et seront affichés, dès qu'ils seront disponibles, sur le site du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU à l'adresse suivante: <http://documents.un.org/> et sur celui de la Division de l'énergie durable de la CEE à l'adresse suivante: http://www.unece.org/ie/se/clep_ahge.html. Un calendrier détaillé de la session sera affiché sur le site de la Division de l'énergie durable de la CEE et envoyé avant la réunion aux participants qui ont retourné leur bulletin d'inscription.

Point 2. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe spécial d'experts

2. Le secrétariat donnera un aperçu général des activités exécutées récemment dans le cadre du programme de travail du Comité de l'énergie durable (ECE/ENERGY/76) à la suite de sa seizième session, tenue en novembre 2007, en mettant particulièrement l'accent sur toutes décisions prises concernant les travaux du Groupe spécial d'experts.

Point 3. Élection du Bureau

3. En cas de démission de tout membre du Bureau, le Groupe spécial d'experts peut élire un ou plusieurs nouveaux membres.

Point 4. Observations liminaires du Président

4. Les participants entendront des observations liminaires du Président.

Point 5. Examen du programme de travail pour 2007-2008

5. La réunion examinera les progrès accomplis concernant les éléments du programme de travail énoncé dans le rapport de la première session du Groupe spécial d'experts (ECE/ENERGY/GE.5/2007/2).

Point 6. Fonds d'affectation spéciale

6. Les participants étudieront la question des ressources extrabudgétaires et de la création d'un fonds d'affectation spéciale spécifique de l'ONU pour administrer ces ressources.

7. L'aptitude du secrétariat et du Groupe spécial d'experts à réaliser des activités et des prestations à l'appui du programme de travail pourrait être améliorée par des ressources supplémentaires en sus de celles provenant du budget ordinaire de la CEE. Ces fonds pourraient aider par exemple à réaliser des ateliers de renforcement des capacités, des réunions d'échange d'expériences, des études et des rapports au sujet des questions intéressant le Groupe d'experts. Ils pourraient aussi servir à financer une participation accrue des experts de pays émergents.

Point 7. Situation des marchés du carbone, y compris la préparation de l'après-2012

8. La réunion dressera un état des lieux des marchés actuels, qui sont des marchés obligatoires comme le système d'échange de droits d'émission de l'Union européenne et le système du Protocole de Kyoto, mais aussi, de plus en plus, des marchés volontaires.

9. Il faudra investir massivement au cours des prochaines années pour faire face à la demande croissante d'électricité et aux exigences d'une production plus respectueuse de l'environnement. Les marchés du carbone se développent rapidement et occupent une place importante dans la gamme d'options de financement possibles pour répondre aux besoins d'apport de capitaux. Dans son dernier rapport sur la situation des marchés du carbone (*State of the Carbon Markets*), la Banque mondiale indique qu'il existe plus de 65 fonds pour le carbone représentant 14 milliards de dollars d'actifs. Il s'agit là uniquement des fonds de caractère public, les capitaux supplémentaires pouvant provenir de grands investisseurs privés ou les fonds à vocation plus générale pour l'énergie non polluante n'étant pas comptabilisés. Le rapport de la Banque mondiale souligne aussi une augmentation du volume et de la valeur des échanges sur les marchés du carbone. Le volume de CO₂ échangé a augmenté de 50 % entre 2006 et 2007, et la valeur totale de ces échanges a augmenté de 100 % pour atteindre 64 milliards de dollars.

10. La réunion examinera également les progrès accomplis dans la définition d'un programme mondial pour l'après-2012, et la manière dont les États membres se préparent pour cette période. Le Protocole de Kyoto n'étant applicable que jusqu'à 2012, le processus devant conduire à l'adoption d'un nouvel accord a été engagé dès la dernière Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques/Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenue à Bali, en Indonésie, en 2007. Cela revêt une importance déterminante en particulier pour les projets à grande échelle comme ceux entrepris dans le secteur de l'électricité qui ont besoin d'un cadre réglementaire stable pour attirer des investissements.

Point 8. Forum sur l'électricité moins polluante – captage et stockage du carbone

11. La demande d'électricité devrait croître de 50 % d'ici à 2030 dans la région de la CEE. Soixante pour cent de la production d'électricité actuelle est tirée des combustibles fossiles et cette tendance devrait se maintenir étant donné que 40 % des réserves mondiales de gaz naturel et 60 % des réserves de charbon se trouvent dans la région de la CEE. Mais pour rester écologiquement soutenables, les émissions de dioxyde de carbone provenant de la combustion de combustibles fossiles doivent être réduites. L'une des options pour une réduction à grande échelle des émissions de CO₂ est le captage et le stockage du dioxyde de carbone (CSC). Le CO₂ est séparé soit avant, soit après la combustion, puis transporté et injecté dans des formations géologiques souterraines comme les gisements de pétrole et de gaz naturel épuisés, les aquifères salins ou les gisements de charbon inexploitable. Depuis les années 90, les pays développés ont consacré des ressources considérables à la recherche, au développement et à la mise en œuvre de technologies CSC sur plusieurs sites expérimentaux partout dans le monde. Ces technologies se rapprochent actuellement du stade de la commercialisation. Désormais, la question de la faisabilité technique fait progressivement place au centre des débats aux problèmes concernant la commercialisation et la réglementation, notamment celui des coûts, l'élaboration de cadres juridiques réglementaires et l'acceptation par le public. En outre, pratiquement toutes les activités concernant les CSC menées à ce jour concernaient les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et les transferts de technologie et de connaissances vers les pays émergents suscitent un intérêt croissant.

12. Le Groupe spécial d'experts a prévu dans son programme de travail une enquête visant à déterminer la connaissance des technologies CSC et la volonté de les utiliser dans les pays émergents de la CEE, et qu'une aide à l'élaboration de cadres réglementaires compatibles serait proposée. La partie du Forum sur la production d'électricité moins polluante concernant les technologies CSC contribuera à cet objectif au moyen d'exposés et de débats d'experts sur les thèmes suivants:

- a) Présentation des technologies CSC, y compris le stade actuel de leur développement technique et commercial;
- b) Élaboration de cadres juridiques et réglementaires favorables, notamment le lancement du Réseau des organismes régulateurs pour les technologies CSC, au sein duquel le Groupe spécial d'experts joue un rôle important;
- c) Financement de projets CSC;
- d) État de la mise en œuvre des technologies CSC en Amérique du Nord et en Europe;
- e) Connaissance des technologies CSC et volonté de les utiliser dans les pays émergents de la CEE; et
- f) Contribution des technologies CSC à la sécurité énergétique et au développement durable.

Point 9. Programme de travail pour 2009

13. Le Groupe spécial d'experts aura la possibilité d'examiner le programme de travail pour 2009, y compris des propositions d'activités spécifiques.

Point 10. Autres questions

14. La troisième session du Groupe spécial d'experts est prévue à titre provisoire pour les 14 et 15 mai 2009. La quatrième session est prévue pour les 16 et 17 novembre 2009. Les réunions se dérouleront à Genève.

15. Les participants pourront débattre de toutes autres questions pertinentes soulevées avant ou pendant la session et entrant dans le cadre des attributions du Groupe spécial d'experts (annexe du document ENERGY/GE.4/2006/2). Dans la mesure du possible, les membres des délégations sont invités à indiquer à l'avance au secrétariat et au Président s'ils souhaitent soulever une question au titre du point 12.

Point 11. Adoption du rapport de la réunion

III. CALENDRIER PROVISOIRE
(sous réserve de modifications)*

17 novembre 2008

8 h 00-15 h 00 Enregistrement pour l'obtention d'une autorisation au Portail de Pregny, 14 avenue de la Paix**

15 h 00-15 h 30 Points 1 à 6

15 h 30-18 h 00 Point 7

18 novembre 2008

10 h 00-17 h 30 Point 8

17 h 30-18 h 00 Points 9 à 11

13 h 00 Clôture de la quatrième session

* Le déroulement des travaux pourra être modifié; un calendrier détaillé sera publié avant la réunion sur le site Web de la CEE à l'adresse: www.unece.org/ie/se/cmm.html.

** L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 heures à 17 heures. Le poste de sécurité du portail de Pregny peut être joint par téléphone aux numéros suivants: +41 22 917 50 02/+41 22 917 50 42/+41 22 917 12 40.